REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-- 8 --

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- °-

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

- 0 -

DECRET Nº69- 134 /PR-SGG

du 7 Juin 1969

portant nomination du Directeur Général de la Société Nationale pour le Développement Forestier

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;

VU la Loi Nº64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;

VU la Loi N°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;

VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement;

VU le Décret Nº 234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;

VU le Décret N°69-93/PR/MDRC du 8 avril 1969, portant approbation des statuts de la Société d'Etat dite Société Nationale pour le

Développement Forestier; Sur la proposition du Ministre du Développement Rural et de la Coopération; le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE:

Article 1er - Mr Théophile AISSY, Inspecteur des Eaux et Forêts, est nommé Directeur Général de la Société Nationale pour le Développement Forestier.

Article 2 - Le présent décret, qui a effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 7 Juin 1969

par le Président de la République, Chef du Gouvernement,

> Le Ministre du Développement Rural et de la Coopération,

> > Adrien AHANHANZO GLELE

Ampliations: PR 4 - CS 6 - CES 5
MDRC 4 - Ministères 9 - SNAFOR 2
SGG 4 - SGPR-IAA-Gde-Chanc.DCCT 4
DN-DB-DC-CF 4 - Trésor 4 - DI 8 DP 2 - Intéressé 1 - DEP-Dtion Stat.4
Dtion des Eaux et Forêts 2 - DGAJL 2
SGM 10 - DDR 2 - JORD 1.

2/1/6

Emile-Derlin ZINSOU

pr Le Ministre de l'Economie et des absent, le Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications, chargé de l'intérin,

Emile-Louis PARALSO